Nations Unies S/PV.8736



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8736e séance

Vendredi 28 février 2020, à 10 heures
New York

Président :	M. Pecsteen de Buytswerve	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Van Schalkwyk
	Allemagne	M. Licharz
	Chine	M. Yao Shaojun
	Estonie	Mme Löuk
	États-Unis d'Amérique	M. Hunter
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Michon
	Indonésie	M. Syihab
	Niger	M. Abarry
	République dominicaine	M. Bencosme Castaños
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Collins
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme DeShong
	Tunisie	M. Ben Lagha
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2020/105)

20-05318 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2020/105)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2020/155, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Niger.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2020/105, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, République dominicaine, Estonie, France, Allemagne, Indonésie, Niger, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2512 (2020).

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Abarry (Niger) : La situation politique en Guinée-Bissau est, le moins qu'on puisse dire, préoccupante. C'est pourquoi la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), que le Niger a l'honneur de présider en ce moment, reste entièrement mobilisée pour une sortie heureuse de la crise. En effet, avec les dernières élections et toutes les péripéties qui ont suivi, la communauté internationale a appris l'investiture de M. Sissoco Embaló à la présidence.

Le Niger invite l'ensemble de la classe politique à privilégier l'esprit de fair-play et à œuvrer prioritairement pour une réconciliation nationale, gage de la résolution de la longue crise politique qui a eu un impact dévastateur sur la situation socioéconomique du pays. C'est donc à juste titre que mon pays accueille favorablement l'adoption à l'unanimité de la résolution 2512 (2020), que nous estimons équilibrée.

Ce faisant, le Conseil envoie un bon signal aux acteurs politiques de la Guinée-Bissau et fait preuve de soutien à la CEDEAO et au groupe des cinq dans leurs efforts inlassables pour rétablir la stabilité dans ce pays. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée-Bissau doivent rester déterminés à faire appliquer les Accords de Conakry et la feuille de route de la CEDEAO. Ils doivent également œuvrer au maintien du régime des sanctions conformément à l'esprit des débats du sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO du 9 février, afin d'encourager les contrevenants à placer l'intérêt suprême des filles et des fils du pays au-dessus de tout, car ceci est en réalité l'unique finalité desdites sanctions.

Avec l'extension du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau jusqu'au 31 décembre 2020 et la prolongation de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau, c'est une chance qui est donnée aux acteurs politique afin qu'ils résolvent leurs différends à travers le dialogue. Pour cela, le Niger réitère ici l'appel de l'Union africaine pour une mobilisation collective de la communauté internationale, notamment l'ONU et l'Union européenne, pour apporter davantage de soutien financier à cette mission, afin de lui permettre de poursuivre ses opérations jusqu'à ce que les forces nationales de défense et de sécurité bissau-guinéennes soient en mesure d'assurer la sécurité dans le pays.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a voté pour la résolution 2512 (2020) sur la prorogation du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS).

Nous espérons que, conformément à cette résolution, la restructuration du Bureau et son retrait progressif d'ici au 31 décembre 2020 se dérouleront sans heurt et de façon responsable. La résolution prévoit que l'équipe

de pays des Nations Unies, qui succédera au BINUGBIS en 2021, aura tous les moyens nécessaires pour promouvoir le développement socioéconomique et la normalisation de la vie politique en Guinée-Bissau, et notamment la mise en œuvre des réformes gouvernementales pertinentes prévues par les Accords de Conakry et la feuille de route de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Compte tenu de l'évolution de la situation en Guinée-Bissau depuis l'élection présidentielle, nous appelons toutes les forces sociales et politiques à se comporter de manière responsable afin de régler au plus vite les différends et de créer les conditions propices à l'apaisement des tensions politiques.

La résolution prévoit que, d'ici six mois, le Conseil de sécurité prendra des mesures concrètes concernant le réexamen des sanctions du Conseil de sécurité contre la Guinée-Bissau. À cet égard, nous tenons à souligner que les mesures restrictives imposées en 2012 ne sont plus en adéquation avec la situation actuelle dans le pays. Les forces armées, comme l'ont démontré les dernières élections, restent en-dehors de la politique. L'ordre constitutionnel a été rétabli dès 2015. On peut donc dire que les sanctions ont atteint leur objectif, et ce depuis longtemps. Maintenir ces sanctions alors que l'ONU se retire progressivement du pays nous laisse perplexe et pourrait nuire à la crédibilité du Conseil de sécurité.

Le Président : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur la liste.

La séance est levée à 10 h 10.